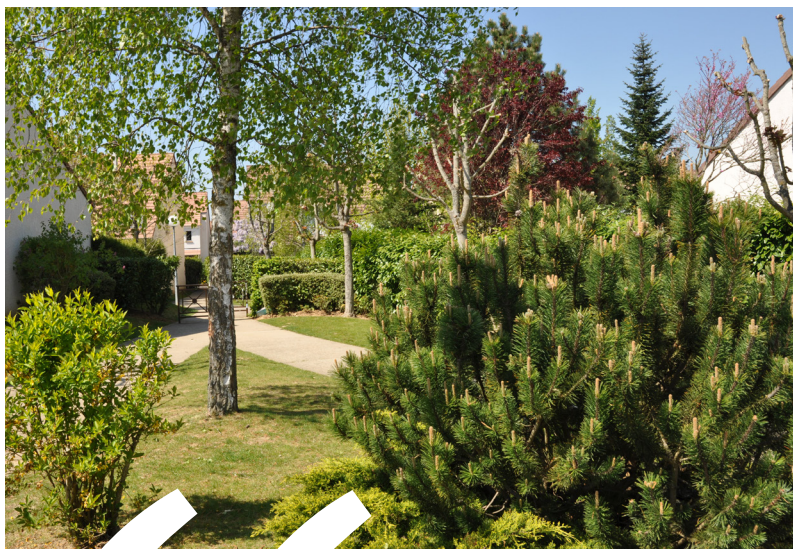




SOMMAIRE JANVIER 2023

Vie de la Clairière

L'apéritif de septembre - Quoi de neuf ?

Quelques améliorations à prévoir

La prochaine AGO

Réglementaire

Aménagement des espaces verts - Des projets de modification ? - Le cahier des charges - Procédure «fissures et état de reconnaissance de catastrophe naturelle»

ÉDITO

Le mot du Président

Les années passent, les familles grandissent, de nouveaux voisins arrivent, et avec bonheur, l'esprit « village » de notre résidence reste et garde toute sa convivialité et son esprit d'entraide. Bienvenue aux nouveaux habitants de La Clairière ; bonne route à ceux qui partent.

Toutes les occasions qui nous rassemblent (apéritifs, soirées, sorties, ...) entre voisins, le prêt de matériels (bricolage, jardinage), et aussi le covoiturage (récupérer les enfants, aller au supermarché, déposer au RER...) sont autant de moments de partage pour le bien-vivre ensemble.

La Clairière est un domaine de 220 maisons sur près de 9 hectares, 9 400 m² de voiries, 74 lampadaires et des espaces verts, géré depuis 1989 grâce aux syndics bénévoles. Je les remercie en votre nom pour leur dévouement, notamment Aliette BAUD qui a quitté le Bureau. Un grand Merci à Aliette, notre experte ès décorations florales qui a tant oeuvré pour embellir et entretenir nos espaces verts.

Trois places sont disponibles au Bureau ; nul besoin d'être ingénieur ou juriste. Venez nous rejoindre !

Pour 2023, tous mes vœux très chaleureux de bonne et heureuse année pour vous et vos proches et de pleinement profiter de notre agréable cadre de vie.



RETOURS SUR L'APÉRITIF DE SEPTEMBRE

Vie de la Clairière

Après une interruption de deux ans, nous avons pu renouer avec la tradition de l'apéritif des voisins. Plutôt que la fin de l'année scolaire avec ses départs en vacances ou en week-end, nous avons opté pour la rentrée.

Le dimanche 18 septembre, sous une météo favorable, nous nous sommes donc retrouvés à 70 sur le triangle vert, nettoyé pour l'occasion. Si seulement il pouvait rester ainsi ! Le bureau avait apporté du liquide et du solide... et plusieurs parmi vous ont agrémenté le buffet de leurs productions. Nous avons ainsi passé une heure ou deux

dans une ambiance amicale et l'apéritif s'est quelque peu prolongé avec un barbecue.



Nous souhaitons que la convivialité reste un des points forts de notre résidence et ce genre de rencontre est une occasion de nous retrouver, de discuter, de savoir qui est notre voisin.

QUOI DE NEUF ?

Vie de la Clairière

Les transformateurs

Attentifs à donner belle allure à notre allée, nous avons, sous l'impulsion d'Aliette Baud, mis en place quelques embellissements.



Le transformateur OISEAU en fond de raquette présente une façade assez large pour que nous y posions deux grands panneaux décoratifs, silhouettes de feuillages ; il a ainsi meilleur aspect.

Quant au transformateur EXCALIBUR à l'entrée n°2, il s'est vu apposer, en cache misère, d'autres silhouettes d'arbres.

Le terre-plein de l'entrée principale

Le terre-plein de l'entrée principale, notre signature de décoration horticole, est sous surveillance ! Un petit palmier qui n'avait pas résisté à notre climat a été retiré et remplacé par un saule crevette. Actuellement ce saule porte bien son nom de crevette car il est tout maigrichon mais il ne manquera pas de s'étoffer d'ici le printemps. Nous aurons alors une joli petit arbuste aux fleurs blanches et roses, au port buissonnant.



Quelques améliorations à prévoir

Vie de la Clairière

Dans certains virages, la plate-bande est particulièrement abîmée par le passage de véhicules, surtout des camions qui, gênés par les voitures garées sur la chaussée en face, ne peuvent pas passer sans être obligés de mordre sur cette plate-bande.



Quel aménagement envisager ? Mettre des rondins de bois à cet emplacement ? Ils vont être très vite arrachés par des camions. Demander aux propriétaires de voiture de se garer ailleurs ? illusoire ! Couper le virage en bétonnant pour élargir la voie ? C'est inciter plus encore à passer trop près des haies et c'est bétonner encore.

Nous pensons donc à une solution intermédiaire : faire poser par une entreprise spécialisée des pavés engazonnés. Ils permettraient des passages non systématiques et



garderaient le côté vert du gazon. Réflexion en cours !
Peut-être pourrait-on envisager de consolider d'autres endroits détériorés par le stationnement tout en ne transformant pas les bordures en places de parking bétonnées.

D'autres améliorations pourraient voir le jour : réparer les bordures de trottoirs très abîmées, rénover les voies piétonnes qui ne sont pas incluses dans les travaux de voirie ultérieurs.

Si vous avez des idées, n'hésitez pas à nous les envoyer !

La prochaine AGO

Vie de la Clairière

L'AGO est l'occasion d'intervenir sur la gestion de notre résidence et puisque les décisions prises obligent tous les membres de l'ASL, même ceux qui n'ont pas été présents ou représentés à la réunion, elles peuvent résulter du vote d'un nombre réduit de membres et cela d'autant plus que le nombre d'absents non représentés et d'abstentionnistes est élevé. Mieux vaut voter que regretter d'avoir laissé les autres décider.

Si vous ne pouvez vraiment pas vous libérer ce jour-là, pensez à donner votre pouvoir à un voisin ou à un membre du bureau, c'est pour nous, le signe de l'intérêt que vous portez à la vie de la résidence et au travail du bureau et c'est pour vous, la meilleure occasion d'exprimer vos souhaits et donner votre avis.

AGO 2023

Notez ce rendez-vous important.

Prochaine Assemblée Générale Ordinaire :

Mardi 18 avril 2023 à 20h

Grand salon du Château de Belleville

Réservez votre soirée !

Et si vous rejoigniez le bureau ?

L'Association Syndicale est administrée par un syndicat de trois membres au moins et de onze membres au plus, élus en Assemblée Générale. Onze postes sont prévus dans les statuts et nous ne sommes plus que huit... : **trois postes sont donc à pourvoir**. Rappelons que les syndics sont bénévoles, la charge n'est pas négligeable mais ce n'est pas pour autant un sacerdoce. Si vous voulez en savoir plus sur ce à quoi vous vous engageriez, n'hésitez pas à nous contacter et à venir en discuter avec nous. Voilà l'occasion de donner de nouvelles idées !

Vie de l'ASL

Sans nécessairement faire partie du bureau, vous pouvez participer à la vie de la Clairière, en nous suggérant telle ou telle amélioration, en nous donnant votre avis sur telle ou telle règle du cahier des charges que vous voudriez voir évoluer.



Pour cela, il suffit d'envoyer un message sur l'adresse : webmaster@asllaclairiere.fr.

Aménagement des espaces verts, de l'espace privé à l'espace commun

Règlementaire

Les espaces communs appartiennent à l'ASL et dans ce cadre sont entretenus par l'ASL. Il n'est pas de votre ressort, en tant que particulier, de modifier cet espace. Si un besoin se fait sentir, il suffit de l'expliquer aux membres du bureau et en concertation, une solution peut sûrement être trouvée.

Les espaces communs appartiennent à l'ASL... et ne sont donc pas une propriété privée ! Faire déborder sa haie sur l'espace public est au minimum une gêne pour le piéton mais quand elle masque la visibilité dans un virage par exemple, elle peut aussi être une cause d'accident. Nous le signalons souvent et ne sommes pas toujours bien accueillis !

Nous en sommes arrivés à l'idée que si, après plusieurs rappels, les contrevenants ne taillent pas les haies qui débordent, nous demanderions à notre prestataire actuel, l'entreprise SEVE, d'intervenir et enverrions la facture au coloti. Nous mettrons donc une résolution en ce sens à l'ordre du jour de la prochaine AGO.

Peut-être est-il bon de rappeler aussi les règles concernant les arbres : « Les arbres doivent être élagués et entretenus

de façon à maintenir une harmonie avec la taille de nos jardins et de nos maisons, ne pas dépasser leur faitage et limiter au maximum la gêne auprès des voisins (ombre, feuilles...)).».

Des projets de modification ?

Nouvelle politique de Chevry

Réglementaire

Tout projet de modification doit faire l'objet d'une déclaration de travaux, en cela pas de changement !

Mais la procédure a quelque peu changé, car si la Mairie se charge de tout ce qui concerne le PLU, droit public, Chevry 2 délègue aux quartiers ce qui relève du droit privé (nos cahiers des charges). **C'est au président de l'ASL que revient la décision d'accorder ou non un avis favorable.** Il faut donc transmettre la demande complétée le plus précisément possible à l'adresse dédiée à l'architecture architecture@asllaclairiere.fr.

La Commission d'Architecture de l'ASL Chevry 2 aurait désormais qualité de conseil et non de décision.

- 1) Le demandeur présente son projet au Président de son ASL de quartier ;
- 2) Il informe ses voisins directs ;
- 3) Par délégation de l'ASL Chevry 2, le Président de l'ASL de quartier organise une réunion sur place avec le demandeur et les membres de la Commission Architecture pour vérifier la complétude du dossier et la conformité aux règles complémentaires au PLU ;
- 4) Le demandeur finalise son projet et **le Président de l'ASL de quartier finalise le dossier en validant formellement la demande.**
- 5) Si nécessaire le demandeur envoie le dossier approprié au service d'Urbanisme de la Mairie et à la Commission Architecture de l'ASL Chevry 2 pour enregistrement.
- 6) Le Service d'Urbanisme s'assure de la conformité au Plan Local d'urbanisme et valide la demande.

Les travaux peuvent alors se faire.

Le cahier des charges, politique plus ou moins nouvelle aussi

Réglementaire

Le temps d'une évolution du cahier des charges est peut-être enfin arrivé... donnant plus d'autonomie aux quartiers ; autonomie sous surveillance tout de même car aucune mesure ne peut aller contre le PLU. Il a été décidé de créer une sectorisation par quartier, La Clairière étant regroupée avec La Croix-Saint-Pierre et Mauregard.

Chaque ASL a une fiche préparée par l'ASL Chevry, avec d'un côté les articles du PLU et de l'autre les articles sur lesquels nous travaillons, avec pour objectif d'en préciser certains, d'en alléger d'autres. Nous essayons de prendre au maximum les résultats du sondage de mars dernier, dans l'espace de liberté qui nous est accordé. Ces fiches sont discutées en bureau et elles seront soumises au vote lors de notre prochaine AGO. Une fois qu'elles seront rédigées de façon définitive, elles seront soumises au vote de l'ASL Chevry 2.

Procédure "Fissures et état de reconnaissance de catastrophe naturelle"

Réglementaire

Plusieurs copropriétaires de différents quartiers se sont adressés directement à l'ASL Chevry 2 ces derniers mois suite à l'apparition de fissures ou d'affaissements sur leur propriété, invoquant les effets de la sécheresse de l'été et des pluies qui ont suivi. Ces événements climatiques provoquent des contractions/dilatations du sous-sol argileux de plusieurs zones du plateau de Chevry et peuvent avoir un impact mécanique sur les constructions.

Après avoir contacté les services de la Mairie, nous vous informons qu'actuellement il n'y a pas, sur Gif, d'arrêté interministériel en vigueur relatif à une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre de l'événement « sécheresse - réhydratation des sols ».

Toutefois, les services juridiques enregistrent les constats des Giffois qui estiment avoir été touchés par les perturbations climatiques de l'été/automne 2022. Il faut alors que les propriétaires envoient un mail à la Direction Juridique et Commande Publique de la mairie (djcp@mairie-gif.fr) indiquant, leur nom, prénom, adresse, numéro de téléphone et dommages constatés.

Président de l'ASL : Alain Faubeau, **Trésorerie :** Roselyne Boucher, **Secrétariat :** Marie-Françoise Leudet, **Architecture :** Renaud Hoffmann, **Communication :** Nicolas Tourneur et Marie-Françoise Leudet, **Espaces verts :** Aurélie Grillet, **Éclairage | voirie | travaux divers :** Éric Descorps-Declère et Martial Chevreuil, **Cahier des charges :** Renaud Hoffmann, **Gazette, site web et données personnelles :** Marie-Françoise Leudet

www.asllaclairiere.fr

